

**Vote du budget 2005
en Assemblée plénière**

**Jeudi 27 janvier 2005
*Hôtel de Région***



DOSSIER DE PRESSE

Vote du budget 2005 en Assemblée plénière

| | |
|--|----|
| Un budget sous contraintes qui garde l'initiative | 3 |
| Le coût des nouvelles compétences décentralisées | 4 |
| Le coût de toutes les formes de désengagement de l'Etat | 5 |
| Le financement des priorités régionales | 6 |
| Une hausse modérée de la part régionale de la fiscalité locale..... | 12 |
| Annexes | 13 |
| Compétences transférées aux Régions par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales | 13 |
| Les transferts de formation des secteurs sanitaires et sociaux..... | 13 |

Un budget sous contraintes qui garde l'initiative

Avec 880,4 millions d'euros¹, le budget primitif 2005 de la Région Midi-Pyrénées, présenté à l'Assemblée plénière du 27 janvier 2005, **progressé de 11,33 % par rapport à 2004, avec une augmentation de la part régionale de la de la taxe foncière de 17 % et de 20 % sur la taxe professionnelle.**

Ce budget sous contraintes s'efforce d'intégrer les premières conséquences de la loi dite de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales avec la difficulté d'évaluer précisément le montant des charges transférés : actuellement seul trois décrets d'application ont été publiés sur les 62 attendus pour la mise en œuvre de la loi.

Il est aussi marqué par la non-compensation de l'augmentation des coûts liés aux compétences transférées antérieurement et les autres formes de désengagement de l'Etat qui touchent désormais tous les secteurs.

En dépit de ces contraintes, la Région Midi-Pyrénées a souhaité garder ses capacités d'initiative et d'autonomie, garantes de l'exercice du pouvoir décentralisé que lui ont confié les citoyens. Ce budget 2005 lui donne les moyens de poursuivre sa politique en direction des priorités qu'il s'est fixées, de mettre en œuvre les mesures nouvelles annoncées et d'accomplir au mieux sa mission.

| | 2005 | 2004 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Enseignement, formation et citoyenneté | + 18,7 % / 421 216 800 € | 354 568 100 € |
| Développement économique et emploi | + 2 % / 104 674 700 € | 102 532 700 € |
| Aménagement du territoire | | 264 658 500 € |
| - Hors RN | + 15,2 % / 243 658 000 € | |
| - Routes nationales ² | - 211 % / 17 000 000 € | |
| Dépenses de fonctionnement | + 11,9 % / 77 065 500 € | 68 810 400 € |
| Total | + 11,3 % / 880 464 000 € | 790 433 400 € |

¹ Crédits de paiement

² L'importante baisse s'explique en raison des gels de crédits d'Etat

Le coût des nouvelles compétences décentralisées

En l'absence de publication de la majorité des décrets d'application de la loi dite de décentralisation et d'un audit préalable du gouvernement, l'évaluation précise des charges qui sont d'ores et déjà transférées aux Régions ou qui vont l'être reste difficile.

Elle n'a été possible – situation inédite – qu'au regard des compensations attribuées au titre de la TIPP qui se situerait pour l'année 2005 aux alentours de **15 millions d'euros**.

Pour cette année, ces 15 millions d'euros qui sont inscrits en fonctionnement seront affectés au financement de la formation initiale des travailleurs sociaux et des bourses étudiants en travail social (5 004 000 euros) et au financement de la formation des professions paramédicales et des bourses des étudiants dans le domaine paramédical (9 500 000 euros) (voir listes des formations en annexe).

Les premières études menées tendent à confirmer que les compétences transférées concernent des secteurs en croissance continue en terme de masses budgétaires. Il est donc fortement probable qu'un décalage apparaisse entre la réalité de ces nouvelles charges dont l'importance va forcément évoluer dans le temps et l'évaluation par l'Etat de la dépense supplémentaire qu'elles représentent pour les Régions au moment de leur transfert.

C'est certainement en 2006 que les conséquences de l'application de la loi du 13 août 2004 seront les plus grandes et auront un impact fort sur le budget dans la mesure où les transferts seront effectifs.

Néanmoins, il aurait été imprudent de ne pas prévoir dès le budget 2005 certains coûts, notamment les premières charges de personnels, indirectement liées aux transferts de compétence et qui ne seront pas compensées et les frais généraux associés.

Le coût de toutes les formes de désengagement de l'Etat

La loi du 13 août 2004 n'est pas seule à alourdir les dépenses de la Région Midi-Pyrénées. La non-compensation de l'augmentation des coûts liés aux compétences transférées antérieurement, les désengagements massifs de l'Etat ou les effets induits par des lois récentes qui organisent des transferts de charges déguisés, partiellement ou non compensés, vers les Régions ont aussi des conséquences sur son budget 2005 estimés à **24,60 millions d'euros**.

Au titre de la non compensation de l'augmentation des coûts liés aux compétences transférées antérieurement, on peut citer par exemple la majoration du coût des péages liée aux dessertes de trains régionaux mises en place à partir du 1^{er} janvier 2004 (+ 135 % en 2004, soit 2,04 M€ non compensés).

Après les routes nationales, le désengagement de l'Etat touche désormais tous les secteurs. Qu'il s'agisse des aides à l'adaptation et au développement des entreprises (2 M€), de la culture en matière de festivals et de patrimoine (1 M€), ou des contrats SIFE jusqu'ici financés par l'Etat (8,3 M€), les baisses de taux d'intervention, les désengagements partiels ou totaux de l'Etat induisent le report d'une partie de ces dépenses vers le budget régional.

L'année 2005 sera encore frappée par un gel drastique des crédits du Contrat de plan Etat-Région. En matière d'Enseignement supérieur par exemple, ce gel qui a atteint 40% en 2003 et 41% en 2004 devrait se poursuivre en 2005, mettant en péril la réalisation de certaines opérations sous maîtrise d'ouvrage "collectivités" comme l'IUT de Castres dont les travaux sont suspendus ou le restaurant universitaire d'Auch. Et sur le volet ferroviaire, le gel a atteint 100 % des crédits en 2004.

Ce phénomène s'accroît encore avec les politiques territoriales puisque au désengagement de l'Etat s'ajoute la baisse prévisible des co-financements européens. Si la Région n'augmente pas sa participation au minimum de 5 M€, le lancement des opérations négociées dans le cadre contractuel des pays, PNR ou agglomérations, sera paralysé.

Enfin, certaines lois opèrent de véritables transferts de charges sans que les compensations ne soient prévues. C'est le cas de la loi dite de "cohésion sociale" qui prévoit une augmentation de 40 % du nombre d'apprentis (soit 6 000 apprentis en plus en Midi-Pyrénées) ce qui devrait se traduire pour la Région Midi-Pyrénées par des dépenses supplémentaires de l'ordre de 3 millions d'euros sans qu'aucune compensation ne soit prévue dans aucun texte.

Au total, ce sont **24,60 M€ de coûts supplémentaires** qui devront être supportés en 2005 par la Région Midi-Pyrénées.

Le financement des priorités régionales

La décentralisation, c'est une capacité d'initiative laissée aux Régions pour intervenir au niveau local, dans le cadre des compétences qui sont les leurs. Le budget 2005 permettra au Conseil régional de mettre en œuvre sa politique dans la continuité de l'action engagée depuis 1998 en intégrant des mesures nouvelles approuvées par les Midi-Pyrénéens lors des élections régionales de mars 2004.

- **Enseignement, formation et citoyenneté**

| |
|---|
| Lycées : 222, 47 millions d'euros + 11,3 % |
|---|

Après l'ouverture en 2004 des **lycées** de Blagnac, Caussade et Fronton, de nouvelles opérations immobilières seront engagées en 2005 : le lycée Gallieni, dont l'ouverture est prévue en septembre 2007, la construction des établissements de Tournefeuille et de Riscle. Seront également engagées les études pour la construction des futurs lycées de Fonsorbes et Pins-Justaret qui permettront de faire face à l'augmentation des effectifs dans l'agglomération toulousaine. Au total, ce sont 20 millions d'euros de plus que l'année dernière qui seront consacrés à la construction des lycées en Midi-Pyrénées. Le budget 2005 permettra également de financer les **mesures éducatives** : le dispositif d'aide à l'achat des livres scolaires, la bourse régionale de premier équipement qui sera majorée de 5 %, l'appel à projet « projets pour votre avenir » destiné aux lycéens et apprentis et les actions de l'assemblée du Conseil régional jeune récemment renouvelé.

| |
|--|
| Formation, apprentissage : 178,05 millions d'euros + 32,8 % |
|--|

En matière de **formation**, le programme de création de cinq nouvelles Maisons communes emploi-formation se poursuivra, portant leur nombre en Midi-Pyrénées, à 10. La rénovation des centres de formation d'apprentis mobilisera encore des moyens importants : + 2,1 millions d'euros. Le programme régional de formation s'intéressera aux métiers porteurs et prendra en compte l'intégration prochaine de nouveaux publics comme les professions paramédicales et les travailleurs sociaux.

| |
|--|
| Enseignement supérieur : 20,68 millions d'euros + 4 % |
|--|

Enfin, la Région continuera de soutenir **l'enseignement supérieur** par l'intermédiaire du contrat de plan Etat-Région, du moins pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage Région que la collectivité est à même d'honorer.

Zoom sur les mesures nouvelles en matière d'éducation et de formation

Le dispositif d'aide à l'achat des livres scolaires

L'aide sera désormais différenciée en fonction du niveau et du type de formation suivie :

- 80 euros pour les élèves de seconde, qui sont les seuls à ne pas avoir de livres d'occasion à revendre,
- 60 euros pour les premières et les terminales.
- 50 euros pour les élèves et apprentis de CAP-BEP, 3^{ème} Techno et CLIPA.

Combiné à l'achat/vente de livres d'occasion, le chéquier-lecture permettra désormais aux familles de couvrir les coûts d'acquisition des livres scolaires des lycéens et apprentis et d'aller vers la gratuité.

La Région consacrait déjà 6 millions d'euros au chéquier-lecture. **L'évolution du dispositif coûtera 3 millions de plus** soit au total 9 millions d'euros.

Une revalorisation de 5% du barème de la bourse régionale de premier équipement

Depuis la rentrée 2001, la Région accorde aux familles une aide (initialement de 50 % du coût moyen) qui permet de couvrir en partie les dépenses parfois très lourdes liées à l'entrée en filières professionnelles ou technologiques.

D'un montant variable suivant la formation suivie, cette bourse est versée en une seule fois, **sans conditions de ressources**, aux familles des élèves de première année de CAP, BEP et Bac professionnel dans les filières de formation professionnelle et de 1^{ère} technologique.

En 2005, **1,76 million d'euros** seront consacrés à cette mesure.

La création d'emplois associatifs mutualisés

Ce dispositif prendrait la forme **d'une aide financière pluriannuelle, versée directement aux associations d'employeurs** afin de lui permettre de prendre en charge une partie du coût de la création d'un ou plusieurs emplois **en CDI**.

De **1000 à 1500 emplois** pourraient être concernés à terme par l'aide régionale, en tenant compte du nombre d'habitants par département et du nombre de demandeurs d'emploi.

Cette année, ce sont **2 millions d'euros** qui seront affectés à la création d'environ **300 emplois associatifs mutualisés**.

- **Développement économique et emploi**

Industrie, PME-PMI, grands groupes et services : 39,01 millions d'euros

En matière de **développement économique**, la poursuite de l'action engagées et la mise en œuvre d'instruments nouveaux en 2005 permettra de préserver et de développer la compétitivité économique régionale, alors que dans le même temps, les moyens plus classiques de soutien aux PME (aides aux investissements matériels et immobiliers notamment) sont gravement remis en cause par le projet de réforme des aides à finalité régionale engagé par la Commission Européenne.

Ainsi, l'année 2005 constituera surtout une période charnière, dans un contexte particulièrement incertain, avec de nouvelles orientations très volontaristes : candidature à l'expérimentation dans le domaine économique et élaboration du schéma régional de développement économique, création de l'agence de l'innovation, élaboration des candidatures à l'appel d'offres sur les pôles de compétitivité, avec deux grands projets, le pôle "aéronautique, espace et systèmes embarqués" et le pôle "santé – bio – cancer".

Enfin, afin de s'assurer de la bonne utilisation des aides régionales aux entreprises, une cellule de contrôle des fonds publics, assortie d'un nouveau dispositif de suivi sera créée en 2005, d'autant plus nécessaire que les désengagements de l'Etat s'opèrent ici comme ailleurs par la baisse de ses taux d'intervention dont le surcoût est estimé à 2 M€.

Tourisme : 17,98 millions d'euros

Le développement de l'action régionale en matière de **tourisme** s'inscrira notamment dans le cadre des politiques territoriales. Elle poursuivra plusieurs objectifs : favoriser l'accès au plus grand nombre, l'accessibilité aux personnes handicapées et se doter d'une véritable stratégie en faveur de l'accueil des enfants ; accentuer la promotion de l'image et des produits touristiques ainsi que leur commercialisation. Deux temps forts marqueront l'année : la campagne de communication en direction du marché français et l'organisation du Carrefour International du Grand Sud (Workshop) qui accueillera 420 Tours Opérateurs en provenance des 5 continents et plus de 300 exposants des 5 régions du Grand Sud.

Agriculture, agroalimentaire et ruralité : 29,37 millions d'euros + 0,2 %

Secteurs clés de l'économie et de la vie sociale de Midi-Pyrénées, **l'agriculture et l'agroalimentaire** bénéficieront des aides régionales qui s'articuleront autour de cinq objectifs :

- maintenir un maximum d'agriculteurs en soutenant l'installation, la modernisation des exploitations et en développant l'emploi agricole,
- favoriser le développement des productions valorisant les atouts de la diversité des terroirs régionaux au travers les démarches qualité et la structuration des filières,
- maîtriser la ressource en eau en optimisant les réseaux existants et le cas échéant en créant des ressources nouvelles,
- développer et restructurer le secteur agroalimentaire porteur de plus-value pour la production régionale,
- participer au développement de la ruralité, à travers toutes ses formes.

Cette année sera également marquée par l'organisation de la 3^e édition de la Semaine internationale qualité et sécurité alimentaire (SISQA) qui se tiendra à Toulouse du 8 au 11 décembre.

Recherche : 15,42 millions d'euros + 26 %

Atout essentiel pour la région, la **recherche** midi-pyrénéenne fera cette année l'objet d'une analyse en profondeur grâce à la préparation des Rencontres régionales de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologies qui s'appuiera sur une large concertation avec l'ensemble de la communauté scientifique et les partenaires socio-économiques. Les propositions qui émaneront de cette concertation seront resitués à l'occasion de la journée de clôture de ces rencontres, le 29 septembre prochain et serviront de base à un réajustement des dispositifs régionaux de soutien à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologies.

Coopération décentralisée : 1,55 millions d'euros + 0,8 %

Enfin en matière d'**action européenne et de coopération internationale**, dans le prolongement des contributions adoptées par l'Assemblée plénière de décembre 2004 sur l'avenir des fonds structurels après-2006 et la réforme des aides d'Etat à finalité régionale, le Conseil régional recherchera à mobiliser, en lien avec le bureau régional à Bruxelles, toutes les opportunités offertes par les programmes communautaires pour appuyer et amplifier ses politiques en particulier dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité et du développement durable. Seront plus particulièrement développées des actions conjointes entre Midi-Pyrénées et ses partenaires espagnols, d'une part dans le cadre de la nouvelle Eurorégion Pyrénées-Méditerranée autour de problématiques communes de développement et d'autre part au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées désormais dotée d'une structuration juridique (Consortio) lui permettant de développer des actions et des projets en propre. Face à la catastrophe survenue en Asie du sud-est, le Conseil régional Midi-Pyrénées initiera également un partenariat pérenne avec une collectivité de cette partie du monde dans une approche de solidarité durable.

**Zoom sur les mesures nouvelles
en matière de développement économique et d'emploi**

La création d'une agence régionale de l'innovation

Cette structure assurera des missions d'interface recherche/entreprises, d'ingénierie pour accompagner des projets d'innovation et de valorisation économique de la recherche. Son périmètre et ses missions seront présentés lors des Rencontres régionales de la recherche et l'innovation qui se dérouleront à Toulouse le 29 septembre 2005.

- **Aménagement du territoire**

Routes : 17 millions d'euros - 211 %

Les gels successifs de crédits d'Etat intervenus sur le **volet routier** du contrat de plan Etat-Région en 2002, 2003 et 2004, dont le montant s'élève aujourd'hui à 51 millions d'euros, empêchent la Région d'engager les opérations prévues et font considérablement chuter le budget qui sera consacré aux routes de Midi-Pyrénées en 2005. La Région poursuivra néanmoins son effort budgétaire pour faire face aux travaux importants de modernisation des RN 21, RN 126, RN 124, RN 88, des rocade de Toulouse (Le Palays) et des itinéraires à vocation économique.

Transports collectifs : 140,62 millions d'euros + 21,3 %

En 2004, l'Etat a imposé un gel total des crédits qu'il devait affecter au **volet ferroviaire** du CPER de Midi-Pyrénées, rendant ainsi impossible toute programmation d'opérations nouvelles. La réalisation d'un quai supplémentaire en gare de Toulouse-Matabiau n'a donc pu être engagée et fait l'objet d'un report de deux années qui pénalise la mise en œuvre du 2^e Plan régional des transports et notamment les dessertes nouvelles sur les axes Nord-Est de Midi-Pyrénées (Toulouse-Mazamet, Toulouse-Figeac, Toulouse-Rodez). En accord avec RFF et la SNCF, le Conseil régional Midi-Pyrénées souhaite faire de la réalisation du quai supplémentaire à Matabiau la priorité absolue du volet ferroviaire du CPER. La finalisation des études et le début des travaux du quai supplémentaire doivent être programmés pour 2005. Afin de développer le service sur la ligne Toulouse-Auch et sur l'ensemble des axes non-électrifié, une commande de six autorails neufs (deux AGC et quatre 73 500) sera passée. Le programme de modernisation des rames corail sera également étendu. La Région participera également à des projets de gares multimodales, au programme de mise en conformité des aires de pose pour les transports sanitaires hélicoptérés et conformément à un engagement pris en 2004, à l'insonorisation des logements situés à proximité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Energie, environnement, développement durable : 13,19 millions d'euros + 0,9 %

La Région poursuivra la dynamique engagée dans les cinq domaines qui constituent l'armature de sa politique de l'**environnement et du développement durable** : la gestion durable des espaces, la reconquête des cours d'eau, la prévention des pollutions industrielles, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et l'accompagnement des programmes régionaux. Son intervention se nourrira également des conclusions des troisièmes **Assises nationales du Développement Durable** qui auront lieu à Toulouse du 24 au 26 mai prochains.

Politiques territoriales : 72 millions d'euros

En 2005, c'est une dotation de près de 72 M€ que la Région prévoit de consacrer aux **Politiques contractuelles territoriales** tous secteurs confondus, en majorant de 5 M€ l'enveloppe 2004. En effet dans un contexte à venir de raréfaction des crédits publics nationaux et européens, ces politiques contractuelles territoriales renforcées présentent une forte valeur ajoutée et prennent tout leur sens au service des agglomérations, des pays et de la ruralité.

Culture et patrimoine : 19,17 millions d'euros + 3,4 %

La poursuite de l'**action culturelle** sera notamment marquée par un renforcement des dispositifs et une série d'actions nouvelles. Ainsi la Commission Régionale du Film créée en 2004 et destinée à inciter et faciliter l'accueil de tournages connaîtra en 2005 un développement en partenariat avec les Régies de Gascogne et l'association Gindou. Les projets culturels de territoires développés dans le cadre des agglomérations, pays et parcs naturels régionaux bénéficiant des dispositifs d'aide (études, postes de chargés de mission et conventionnement) connaîtront une montée en puissance. Deux nouveaux outils seront mis en place : l'Institut Régional du Patrimoine (IRPa) et l'observatoire culturel.

Technologies de l'information : 6,8 millions d'euros

S'appuyant sur les projets mis en place depuis 2002 dans le cadre du Programme d'Actions Régional pour la Société de l'Information (PARSI), le Conseil régional prolongera en 2005 son effort pour tendre vers une **société de l'information équitable**. Les grands programmes concernant les réseaux (haut débit et téléphonie mobile), l'accès public à Internet, la connexion des établissements de l'enseignement et de la formation (ASTER II), seront poursuivis. De nouveaux chantiers seront également engagés : prolongation d'ASTER II et élargissement du réseau vers la télémédecine, expérimentation sur « l'environnement numérique de travail » dans les lycées dans le but de mettre en place une plate-forme de services personnalisés, sorte de « cartable virtuel ».

Zoom sur les nouvelles mesures en matière d'aménagement du territoire

Le plan de réduction des nuisances sonores de l'aéroport de Toulouse-Blagnac

La participation régionale à l'insonorisation des logements situés en zone aéroportuaire vise à résorber dès 2005 le retard dans ce domaine, lié aux manques de financement et à l'urbanisation importante proche de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. 2,5 millions d'euros ont été réservés à cet effet.

Le Conseil régional a proposé à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse, au Conseil général de la Haute-Garonne et à la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse de mettre en place un fonds exceptionnel d'insonorisation pour arriver à une concrétisation de cette opération dès 2005.

L'Institut Régional du Patrimoine (IRPa)

Il sera un outil d'aide à la décision dans le domaine de l'inventaire, de la conservation, de la formation, en direction tant des collectivités que des professionnels et du grand public. 150 000 euros seront consacrés à cet Institut.

Tout ceci est d'autant plus important au moment où l'Etat, au travers de la loi du 13 août 2004, va largement procéder à un transfert de charges dans le domaine du patrimoine auprès des collectivités. La Région devrait accueillir le Service régional du patrimoine qui comprend, en Midi-Pyrénées, 13 agents.

L'observatoire culturel

Il fournira des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs sur la culture favorisant l'élaboration de stratégies de développement qui répondent au mieux aux besoins des territoires.

Une hausse modérée de la part régionale de la fiscalité locale

Depuis 2001, la Région Midi-Pyrénées n'avait pas augmenté la fiscalité. Confronté aujourd'hui à un triple défi, l'augmentation des charges résultant des désengagements de l'Etat, l'application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et la poursuite de la politique régionale, la décision s'impose.

- **Les Régions : 6,4 % des impôts locaux**

En France, la part des impôts locaux qui est affectée aux Régions est très réduite. En 2004, la part des Régions dans le total des recettes fiscales des collectivités locales ne représente que 6,4 %. Les recettes fiscales constituent à peine le tiers des ressources des Régions, qui sont complétées par des dotations de l'Etat, par les emprunts et à partir de cette année par une part du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Les Régions perçoivent une petite part de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de celle sur les propriétés non-bâties et de la taxe professionnelle. Il n'y a plus de part régionale dans la taxe d'habitation depuis 2002 : la fiscalité directe des Régions ne concerne donc que les propriétaires et les entreprises.

Du côté des impôts indirects, les régions disposent également de recettes fiscales indirectes : la taxe sur les cartes grises et la taxe sur les permis de conduire.

- **L'impôt direct**

Les taux de la part régionale de la taxe foncière sur la propriété bâtie, de la taxe foncière sur la propriété non-bâtie et de la taxe professionnelle passeront respectivement à 4,28 %, 10,17 % et 3,74 %. Cela représente une majoration de 17 % de la part régionale de la taxe foncière, soit une hausse, en moyenne pour le contribuable-propriétaire de 1 euro par mois. Les locataires ne sont en effet pas concernés par cet impôt.

- **L'impôt indirect**

Alors qu'elle n'avait pas été augmentée depuis quatre ans, la taxe sur les « cartes grises » (tarif du cheval vapeur) est portée à 30 euros. **La Région supprime par ailleurs la taxe sur les permis de conduire** (45 euros), un impôt peu productif mais qui pèse en revanche sur le budget des familles et surtout des jeunes au moment de l'obtention du permis.

Cette majoration de 17 % sur la fiscalité des ménages et de 20 % sur la taxe professionnelle est le résultat direct de décisions du gouvernement qui transfère aux Régions une part du déficit de l'Etat. Une augmentation de 3 à 4 % de la part régionale de la fiscalité aurait suffi au Conseil régional Midi-Pyrénées pour poursuivre la politique engagée depuis 1998 et mettre en œuvre ses mesures nouvelles.

Annexes

- *Compétences transférées aux Régions par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales*
- *Les transferts de formation des secteurs sanitaires et sociaux*

Compétences transférées par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

- **Développement économique**

- coordonner les actions économiques des collectivités
- définir les régimes d'aides et établir des bilans annuels des aides

- **Formation professionnelle**

- définir une politique régionale de formation professionnelle (jeunes, adultes)
- élaborer et mettre en œuvre le plan régional de la formation professionnelle (avec programmation), incluant les formations sanitaires et sociales, artistiques
- agréer établissements formation initiale (social, sanitaire, artistique)
- gestion des aides aux étudiants et indemnités compensatrices
- gestion des crédits de l'AFPA
- apprentissage
- gestion des SIFE/SAE
- validation des acquis de l'expérience

- **Education, lycées**

- pleine propriété des lycées (généraux, professionnels, agricoles)
- assurer l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général
- recruter et gérer les TOS
- élaborer un schéma prévisionnel des formations (collèges, lycées, établissements spécialisés et agricoles)
- être associé au conseil territorial de l'éducation nationale et siéger au conseil départemental de l'éducation nationale
- renforcement des conseils académiques de l'éducation nationale et des comités de coordination régionaux de l'emploi et la formation professionnelle

- **Transports, équipements**

- élaboration d'un schéma régional des infrastructures et des transports
- émettre un avis sur les projets de création de péage sur ouvrage d'art ou autoroutes
- gérer certains grands équipements (aérodromes civils, ports maritimes de commerce)
- propriété du canal de la Somme et de la somme canalisée (refus possible sous conditions)

- **Culture**

- gérer l'inventaire général du patrimoine culturel (délégation possible)
- gérer les personnels correspondants
- mettre en œuvre l'enseignement initial professionnel des professions artistiques
- gérer, sur demande et après transfert de propriété, des immeubles ou objets classés

- **Santé**

- définir et mettre en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux, agréer les centres de formation (cf formation)
- créer et financer les organismes de formation sanitaires et écoles de formation paramédicales, attribuer des aides aux étudiants (cf formation)
- par convention, participer aux actions de vaccinations, de lutte contre la lèpre, la tuberculose, le VIH et les MST

- **Environnement**

- élaborer le PREDIS (précision réglementaire)

EXPERIMENTATION (avec durée)

- **Développement économique (5 ans)**

- sur proposition de l'Etat, élaborer une schéma régional de développement économique (sous conditions d'objectifs et de concertation)
après adoption du schéma, attribution des aides d'Etat par délégation

- **Santé (4 ans)**

- participer à la réalisation d'équipements sanitaires
- siéger à la commission exécutive de l'agence régionale d'hospitalisation

- **Culture (4 ans)**

- gérer les crédits budgétaires de l'Etat affectés à l'entretien et la restauration de certains biens protégés

- **Gestion des fonds structurels (2 ans)**

- expérimenter le rôle d'autorité de gestion et de paiement (objectif 2, objectif 3...), par délégation et sur demande.

Les transferts de formations des secteurs sanitaires et sociaux

-
- ***La Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales transfère aux Régions dans ses articles 53 à 55, la politique de formation des travailleurs sociaux. En plus de la programmation des actions, la Région aura la responsabilité de l'agrément et du financement des établissements dispensant des formations sociales initiales.***

Les formations du secteur social concernées sont :

- Formations Supérieures Travail Social
- Conseillers Economie Sociale Familiale
- Assistants de Service Social
- Educateurs Spécialisés
- Educateurs Jeunes Enfants
- Educateurs Technique Spécialisé
- Techniciens de l'Intervention Sociale Familiale
- Moniteurs-Educateurs
- Aides Médico-Psychologiques
- Aides à Domicile

Les formations du secteur de la santé sont :

- Cadres de la santé
- Formation soins Infirmiers
- Infirmiers Anesthésistes
- Infirmiers Bloc Opératoire
- Sages-femmes
- Masseurs-Kinésithérapeutes
- Puéricultrices
- Pédicures-Polologues
- Manipulateurs Electro-Radiologie
- Psychomotriciens
- Aide-Soignants
- Auxiliaires Puériculture